



RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 SEPTEMBRE 2022

Finances :

Passage anticipé à la nomenclature M57 pour l'instruction du budget au 1^{er} janvier 2023.

Admissions en non-valeur

Décision Modificative 01.2022 - Virements de crédits section d'investissement

Travaux

Programme investissement du SMEG 2023

Marchés Publics

Maîtrise d'œuvre Place du Village

Urbanisme

Cession de la parcelle AZ192 à la Commune par Sud Invest

Questions Diverses

Présents :Mesdames Karel Arnau, Emilie Beynet, Sylvie Burgio, Carole Delafontaine, Jessie Halili, Nathalie Jasse, Naïma Ouragh, Marie-Pierre Vaselli
Messieurs Régis Agret, Thibault Baccherini, Maurice Benoît, Patrick Cheruel, Frédéric Daragnes, Jacques Demanse, Joseph Lo Negro

PROCURATIONS :

Steeven Arene à Jacques Demanse
Huguette Denis à Marie-Pierre Vaselli
Mathias Durand à Nathalie Jasse

ABSENTE : Martine Bouche

Finances :

Passage anticipé à la nomenclature M57 pour l'instruction du budget au 1^{er} janvier 2023.

Rapporteur : Marie-Pierre Vaselli

L'instruction budgétaire et comptable des Communes s'applique sous le référentiel M14 depuis 1997.

La loi des finances prévoit, l'harmonisation et la généralisation du référentiel budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir échangé avec le Percepteur qui nous a donné son accord et en tenant compte du souhait de notre Agent Comptable, nous pouvons anticiper ce passage dès 2023.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, visionner la vidéo jointe : [Référentiel Comptable M57](#)

**L'avis du conseil est sollicité
Unanimité**

Admissions en non-valeur

Rapporteur : Marie-Pierre Vaselli

Vous trouverez, en pièce jointe, la liste des admissions en non-valeur de certaines dettes pour lesquelles les poursuites ont été épuisées ou pour lesquelles la commission de surendettement de la Banque de France s'est prononcée et pour lesquelles nous devons délibérer.

**L'avis du conseil est sollicité
18 voix pour – 1 voix contre Maurice BENOIT**

Décision Modificative 01.2022 - Virements de crédits section d'investissement

Rapporteur : Marie-Pierre Vaselli

Achat et installation de matériel informatique pour le Pôle Culturel et la Médiathèque

Nous avons du faire face à une panne informatique du réseau du Pôle Culturel et de la Médiathèque nécessitant le remplacement de ce matériel, afin de financer cet achat, il convient de faire un virement de crédit d'un montant 10 000,00 €

du compte 21312 / opération 10642 rénovation énergétique école DAUDET
au compte 2183 opération 1002 acquisition du matériel

**L'avis du conseil est sollicité
Unanimité**

Solde du compte 238 opération 1048 année 2017.

Afin de régulariser comptablement l'avance de 6 045,33 € enregistré au compte 238 avances et acomptes versés sur commandes de immobilisations corporelles de l'opération 1048 aménagement sécuritaire du Pôle Ferrat il convient de faire une ouverture des crédits au chapitre 041 à savoir :

6 045.33 € **au compte 238 avances et acomptes versés / chapitre 041**
6 045.33 € **au compte 2112 / chapitre 041**

**L'avis du conseil est sollicité
Unanimité**

Travaux

Programme investissement du SMEG 2023

Rapporteur : Patrick Cheruel

Le programme d'investissement du SMEG 2023 pour la Commune de Sauveterre porte sur la dissimulation des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécoms de la Rue Mime Severin.

Ces travaux pour un montant prévisionnel de :

- 168 000 euros pour les réseaux électriques
- 54 000 euros pour l'éclairage public
- 49 200 euros pour les télécoms

Il est à noter qu'au terme des études, si la Commune choisissait de ne pas financer ces travaux, celles-ci seraient dues soit :

- 1848,00 euros pour les réseaux électriques
- 594,00 euros pour l'éclairage public
- 393,60 euros pour les télécoms

**L'avis du Conseil est sollicité
Unanimité**

Marchés Publics

Rapporteur : Thibault Baccherini

Maîtrise d'œuvre Place du Village

Vous avez toutes et tous reçu, en annexe de ce Conseil Municipal, le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres pour la Maîtrise d'œuvre de la Place du Village, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du Cabinet d'Architecte en charge de co-construire avec nous tous, mais également avec les Citoyens de Sauveterre ce projet.

**L'avis du conseil est sollicité
Unanimité**

Urbanisme

Rapporteur : Carole Delafontaine

Cession de la parcelle AZ192 à la Commune par Sud Invest

Lors de l'acquisition et de la construction des Jardins de Montsauve, la parcelle AZ 192 est devenue propriété indivis de la Commune et du Promoteur Sud-Invest.

Aujourd'hui, le Sud-Invest souhaite, pour 1 euro symbolique, céder cette parcelle à la Commune.

Les frais afférents à l'acte notarié seront à la charge de la Commune.

**L'avis du conseil est sollicité
Unanimité**

L'ordre du jour est épuisé à 18h47